



**Terre d'Adeles – boulangerie-pâtisserie « Le Fils des Artisans »**  
**CONTRAT D'ENGAGEMENT Circuit court « Pain et douceurs » 2024**

Émilie et Jamel ABDA sont artisans boulangers-pâtisseries à Pessac, 22 avenue Jean Cordier. Ils proposent des pains et douceurs fabriqués à base de farines bio de meule d'origine française, de levain naturel, sans améliorants et sans additifs. Le pain est façonné à la main. Le moulin se trouve en Lozère. Le pain peut être tranché, sans surcoût. La famille laisse un sac en papier ou en tissu (un sac en toile souple type tote bag est parfait) avec son nom dessus, et elle le récupère rempli à la livraison suivante.

Par la signature du présent contrat en circuit court, l'adhérent·e de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Émilie et Jamel ABDA, boulangers-pâtisseries s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

**Le consomm'acteur s'engage à :**

- 1) Commander tous les 15 jours un ou plusieurs pains ou douceurs selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription. Voir bon de commande.
- 2) Signer à la commande un chèque à l'ordre de Le Fils des Artisans. Déposé à l'association Terre d'Adeles, ce chèque sera remis aux boulangers à la première livraison.
- 3) Venir chercher la commande personnellement ou la faire prendre par une autre personne lors de la livraison le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

**Calendrier des vendredis de livraison 2024 (semaines paires)**

12/01 26/01 09/02 08/03 22/03 05/04 19/04 03/05 17/05 31/05 14/06 28/06

12/07 26/07 06/09 20/09 04/10 18/10 01/11 15/11 29/11 13/12 27/12

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordonnatrices bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande.

**L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :**

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons. Coordonnatrices bénévoles Pain et douceurs : **Chantal Ribière** [chantal.ribiere@terredadeles.org](mailto:chantal.ribiere@terredadeles.org) et **Maryse Cruchade** [maryse.cruchade@terredadeles.org](mailto:maryse.cruchade@terredadeles.org)
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison
- 3) Assurer le paiement des commandes
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la boulangerie-pâtisserie Le Fils des Artisans après accord du CA
- 5) Promouvoir les productions de la boulangerie-pâtisserie Le Fils des Artisans.

**L'artisan s'engage à :**

- 1) Préparer les commandes de pain et douceurs pour chaque livraison.
- 2) Prévenir Terre d'Adeles si un aléa atteignait la boulangerie-pâtisserie. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et la boulangerie-pâtisserie.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de la boulangerie-pâtisserie dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir le consomm'acteur à la boulangerie-pâtisserie. L'artisan reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents, hors boutique, que dans le cadre du présent accord.

**Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs, Émilie et Jamel Abda s'engagent** à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat de circuit court, son objectif final étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que les boulangers parviennent à vivre dignement de leur travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et la boulangerie-pâtisserie Le Fils des Artisans s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

*Bon de commande joint - Fait à Pessac le .....*

Pour Le Fils des Artisans :  
Émilie et Jamel Abda

Pour Terre d'Adeles :  
Chantal Ribière  
Maryse Cruchade

Le Consomm'acteur :  
NOM Prénom